



SESSION 2023

CONSEILLER D'ÉDUCATION POPULAIRE ET JEUNESSE

CEPJ

Concours externe (seconde épreuve d'admissibilité)
Concours interne (première épreuve d'admissibilité)
Troisième concours (première épreuve d'admissibilité)

Spécialité SET

« Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives »

Rédaction d'une note

Rédaction d'une note à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum portant sur un sujet en rapport avec la réalité contemporaine, en articulation avec les politiques publiques de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative, choisi dans l'une des spécialités définies à l'article 1 de l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

Cette épreuve permet de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Elle permet en outre de tester la connaissance et la maîtrise de la spécialité tant dans son aspect technique et pédagogique que dans son cadre institutionnel, ainsi que ses enjeux culturels, éducatifs et sociaux.

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

Spécialité
« Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives »

IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 9 documents et 19 pages.

« Deux jeunes sur trois estiment que la crise liée à la Covid-19 a eu des conséquences négatives sur leur santé mentale. La rupture des soins pour ceux qui en ont besoin s'est également traduite par des douleurs et des pertes d'autonomie. (...). En 2020, 31 % des jeunes ont déclaré que leurs addictions (principalement au tabac, à l'alcool mais aussi aux drogues) avaient progressé et étaient en lien avec leurs problèmes de santé mentale. De même, les problèmes de troubles alimentaires (obésité et anorexie) comme ceux de sous-activité sportive régulièrement constatés chez les jeunes ne sont pas sans lien avec leurs difficultés psychologiques. » Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (2022). Les grands défis des années à venir pour les jeunesses.

Le recteur de région académique a été sensibilisé sur la problématique de la dégradation de la santé des jeunes en région, ainsi que la question de l'accès aux soins par le comité régional de l'éducation à la santé (CRES).

Il demande au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de proposer un plan d'action pour sensibiliser et informer cette catégorie de population, dans une région mono académique caractérisée par la présence de deux métropoles à forte zone d'attractivité et de nombreux territoires ruraux.

En qualité de référent régional "Information jeunesse" (IJ) au sein de la DRAJES, vous êtes chargé(e) d'établir des propositions dans une note à l'attention du délégué régional.

À cet effet, vous solliciterez les acteurs de l'éducation populaire, au premier rang desquels le réseau information jeunesse. Vous envisagerez également des pistes de collaboration avec les services du Conseil régional et l'Agence régionale de santé.

Vous vous appuyerez sur les documents mis à votre disposition et vos connaissances sur le sujet.

Spécialité SET - Corpus des documents

N°	Intitulé	Pages
Document 1 2 pages	Arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté » n° 2017-86 du 27 janvier 2017 Journal officiel du 21 avril 2017	1 à 2
Document 2 3 pages	Info Jeunes France, explorer les possibles. Présentation du réseau information jeunesse Source : https://infojeunesfrance.org/reseau-info-jeunes/	3 à 5
Document 3 3 pages	Conseil d'orientation des politiques de jeunesse. Rapport d'activité (2022). Les grands défis dans les années à venir pour les jeunes Chapitre 7 – jeunesse et santé (Pages 67 à 69).	6 à 8
Document 4 2 pages	Santé publique France. Rubrique enfants et jeunes. Extrait du site internet https://www.santepubliquefrance.fr/la-sante-a-tout-age/la-sante-a-tout-age/enfants-et-jeunes	9 à 10
Document 5 4 pages	Fabienne Lemonnier, Eric Le Grand (2014). Éducation populaire et éducation pour la santé par les pairs, des liens intrinsèques. Cahiers de l'action, n°43. (Pages 17 à 22).	11 à 14
Document 6 2 pages	Christine DEBEAUD. Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes. Guide - Parcours santé des jeunes. Leviers à mobiliser pour le parcours de santé des jeunes (Pages 30-31). Septembre 2018-2020	15 à 16
Document 7 2 pages	Ville d'Aubagne (2019). Extrait du site internet de la ville d'Aubagne « Forum santé jeunes ». https://www.aubagne.fr/agenda-133/forum-sante-jeunes-1904.html?cHash=18f56c127652f1ac9939f9254e0d3276	17 à 18
Document 8 1 page	Conseil régional région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur. <i>Pass santé jeunes</i> . (2021). Extrait du site internet du https://www.maregionsud.fr/toutes-vos-aides/detail/pass-sante-jeunes	19

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté » n° 2017-86 du 27 janvier 2017

NOR : VJSJ1709229A

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code du travail, notamment son article L. 6111-3 ;

Vu le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les structures d'information éligibles au label « Information Jeunesse », en application de l'article 1^{er} du décret du 19 avril 2017 susvisé, sont soumises aux dispositions des articles 2 à 8 ci-après.

Art. 2. – Les structures sont réputées offrir une information objective dès lors que cette information est indépendante de toute influence religieuse, politique, idéologique ou commerciale.

Art. 3. – Les structures sont réputées accueillir tous les jeunes sans distinction dès lors qu'elles garantissent :

- accueillir et informer tous les jeunes, sans discrimination au sens de l'article 225-1 du code pénal ;
- mettre en place des modalités d'accueil adaptées aux publics les plus fragiles notamment les jeunes porteurs de handicap, les jeunes sous-main de justice, les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les jeunes en rupture familiale, les jeunes illettrés ;
- respecter et faire respecter le droit des jeunes à la vie privée et notamment le droit à l'anonymat.

Art. 4. – Les structures sont réputées proposer une information personnalisée relative aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire dès lors qu'elles garantissent :

- associer les jeunes et l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans les politiques de jeunesse au diagnostic et à la construction de l'offre d'information ;
- offrir aux usagers, sur demande, un accompagnement individualisé permettant d'identifier clairement le besoin et de sélectionner les acteurs qui seront le mieux à même d'y répondre ;
- produire des contenus d'information complets, à jour, exacts, pratiques et faciles d'accès.

Art. 5. – Les structures sont réputées offrir gratuitement des conditions matérielles, des modalités d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes dès lors qu'elles garantissent :

- proposer des horaires d'ouverture adaptés aux disponibilités et aux besoins des jeunes et mettre à disposition du matériel informatique en qualité et nombre suffisant ;
- recevoir les jeunes sans rendez-vous ;
- garantir le libre accès à l'information nationale et régionale ;
- délivrer des informations sur le fonctionnement de la structure par le biais de moyens de communication adaptés ;
- développer une formation à la recherche d'information et des compétences pour utiliser des différents supports numériques qui leur sont proposés ;
- accompagner les jeunes dans l'accès aux droits en développant à la fois une offre de services généralistes et une offre de services thématiques, notamment, dans les champs de l'insertion professionnelle, du logement, de l'emploi, de la santé, de la mobilité, et de l'engagement ;
- garantir les moyens humains nécessaires à l'animation de la structure.

Art. 6. – Les structures exerçant une activité à l'échelon régional garantissent en outre :

- organiser une activité d'animation des structures labellisées « Information Jeunesse » implantées sur le territoire de la région ;
- coordonner la formation des acteurs de l'Information Jeunesse au niveau régional ;

- coordonner la production de contenus d'information à caractère régional.

Art. 7. – Les structures sont réputées dispenser une information de manière professionnelle par des personnels formés à cet effet dans le cadre des réseaux régional, national et international de l'Information Jeunesse dès lors qu'elles garantissent que :

- le personnel affecté dans les structures exerçant une activité à l'échelon infrarégional dispose de qualifications en adéquation avec le projet de la structure ;
- au moins l'un des personnels affectés dans les structures exerçant une activité à l'échelon régional a les compétences indispensables permettant d'assurer la gestion des ressources humaines et l'équilibre financier de la structure.

Art. 8. – Les structures sont réputées organiser avec les services de l'Etat l'évaluation de l'activité de la structure dès lors qu'elles garantissent :

- collecter régulièrement des données relatives à la fréquentation et aux questions des jeunes, dans le respect de l'anonymat et de la vie privée ;
- évaluer périodiquement les actions menées ;
- prendre en compte les résultats de l'évaluation dans les projets d'évolution ;
- publier annuellement un rapport d'activité.

Art. 9. – Le dossier de demande de labellisation mentionné à l'article 2 du décret du 19 avril 2017 susvisé comporte les éléments suivants :

- le nom et l'adresse du siège de la structure ainsi que le nom de son représentant légal et, le cas échéant, le numéro unique d'identification attribué lors de l'inscription au répertoire des entreprises et des établissements ;
- le cas échéant, la date de déclaration d'existence de la structure ou de l'organisme auquel il se rattache ;
- le nom du responsable de l'Information Jeunesse dans la structure et la composition de l'équipe d'informateurs ;
- les éléments, dont un document d'autoévaluation, permettant d'apprécier que chacune des garanties applicables visées aux articles 2 à 8 du présent arrêté sont respectées ;
- le projet de la structure adapté au contexte du territoire.

Le dossier de demande de labellisation est accompagné des pièces suivantes :

- une copie de l'acte ou le document officiel (par exemple l'organigramme) justifiant de l'existence de la structure ;
- une copie de l'acte désignant la composition de l'organe dirigeant de la structure ou de l'assemblée délibérante sous la responsabilité de laquelle est placée la structure ;
- les copies des comptes et du rapport d'activité de l'organisme relatifs au dernier exercice clos ;
- toutes pièces étayant le respect des garanties visées aux articles 2 à 8 du présent arrêté.

Lors du renouvellement de la demande de labellisation, seules les copies des comptes et du rapport d'activité de l'organisme relatifs au dernier exercice clos, accompagnées, le cas échéant, des pièces qui témoignent d'une modification de l'organisme ou de son organe dirigeant ou des garanties visées aux articles 2 à 8 du présent arrêté, doivent être fournies en complément du dossier.

Art. 10. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 avril 2017.

PATRICK KANNER

LE RÉSEAU INFO JEUNES

Le réseau Info Jeunes est un réseau de proximité de plus de 1300 structures s'adressant aux jeunes pour répondre à leurs demandes et les accompagner vers l'autonomie.

Présent sur tout le territoire le réseau accueille les jeunes dans des structures locales et territoriales, Centres d'Information Jeunesse et Centres Régionaux Information Jeunesse.



Les structures

Tous les jeunes peuvent trouver auprès des structures du réseau Information Jeunesse des réponses à leurs demandes d'informations, aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne. Des professionnels sont à leur écoute pour les conseiller et les aider à préciser leurs besoins et leurs projets.

Les Centres d'Information Jeunesse

Les centres régionaux Information Jeunesse (CRIJ) et les centres départementaux en Île-de-France (CIJ), outre leur mission d'accueil et d'information, ont une fonction de centre de ressources, et assurent le développement et l'animation de leurs réseaux respectifs, régionaux et départementaux.

Un centre de ressources national, le CIDJ à Paris



Le CIDJ, outre sa fonction régionale en Île-de-France, est le centre de ressources national du réseau. À ce titre, il élabore une documentation nationale. La fonction documentaire complémentaire est exercée au plan régional par les centres régionaux Information Jeunesse (CRIJ) et par les centres départementaux Information Jeunesse (CIJ) en Île-de-France.



Le réseau Info Jeunes en action

Le défi quotidien des professionnels de l'Information Jeunesse ?

Accompagner les jeunes vers l'autonomie.

Les professionnels du réseau Info Jeunes, en étroite relation avec les partenaires locaux, proposent au quotidien, des réponses adaptées et personnalisées aux questions des jeunes.

Le réseau est ouvert à tous les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi), mais aussi aux parents, enseignants, travailleurs sociaux..., sur l'ensemble des sujets qui concernent les jeunes : enseignement, formation professionnelle et métiers, emploi, logement, transport, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale...

Des actions diverses sont menées dans les centres Information Jeunesse. Que ce soit en terme d'accueil et d'animations, d'accompagnement de projets, d'écoute et d'expression des

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site web. Si vous continuez à utiliser ce site, nous supposons que vous en êtes satisfait.

Ok

Le réseau Info Jeunes en chiffres

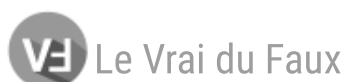


- Plus de **1300 structures d'accueil** : espaces documentaires ; annonces ; mise à disposition d'ordinateurs et/ou d'espaces de réunion pour les associations de jeunes ; espaces de coworking ; infolab ...
- **3 millions de jeunes** accueillis par le réseau
- **2000 professionnels qualifiés** à l'écoute des jeunes : accompagnement aux droits et démarches administratives, informations sur les métiers et l'emploi, formations, aide à la mobilité ...
- **2500 événements** par an réunissant plus de **340 000 participants** : expositions, conférences, rencontres
- **3000 ateliers collectifs** : usage du numérique, élaboration de CV, découverte de secteur d'activité, création d'entreprise, etc...

↓ Télécharger la brochure d'Info Jeunes France



[ACCUEIL](#) [INFO JEUNES FRANCE](#) [CONTACT](#) [MENTIONS LÉGALES](#) [CRÉDITS](#)



Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site web. Si vous continuez à utiliser ce site, nous supposons que vous en êtes satisfait.

Ok

Document 3 Conseil d'orientation des politiques de jeunesse. Rapport d'activité (2022). Les grands défis dans les années à venir pour les jeunes Chapitre 7 – jeunesse et santé (Pages 67 à 69).

Les défis à venir

Défi n° 24 : Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès des jeunes à la santé

Proposition n° 118

Assurer une meilleure communication sur l'examen médical obligatoire de prévention pour tous les jeunes de 11-13 ans et de 15-16 ans (prise en charge à 100% par l'assurance maladie) via le réseau des établissements scolaires et parascolaires. De même, donner une accessibilité plus facile aux dispositifs de santé à l'ensemble des jeunes quels que soient leur statut et leur situation.

Proposition n° 119

Prioriser la recherche du bien-être des jeunes pour mieux mettre en place des politiques publiques de santé (Selon l'OMS, « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »).

Proposition n° 120

Améliorer le repérage des situations de handicap en milieu scolaire pour développer un accompagnement précoce visant à réduire le sur-handicap. Assurer également cette démarche auprès du public déscolarisé (décrocheurs).

Proposition n° 121

Améliorer, faciliter et rendre accessible tout le quotidien des jeunes en situation de handicap (parcours personnel, scolaire, professionnel, citoyenneté, santé...).

Proposition n° 122

Développer des unités de médecine adolescente (en avoir une par département et en lien avec les Maisons des adolescents-MDA et les PAEJ), notamment pour améliorer la prise en charge de la santé mentale et sexuelle.

Proposition n° 123

Systématiser l'accès à la mutuelle pour tous les jeunes, notamment gratuite, et les accompagner dans la démarche.

Proposition n° 124

Travailler sur le droit à une alimentation et à une alimentation variée, de saison et équilibrée pour tous. S'appuyer sur le tissu associatif des circuits courts en généralisant la distribution de paniers de saison avec des suggestions de recettes

Proposition n° 125

Confier aux Départements un grand service de prévention et de santé de la maternelle jusqu'à 18 ans en fusionnant PMI et santé scolaire, comme le préconisent les rapports du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

Proposition n° 126

Lancer des campagnes de prévention et de promotion de la santé à destination des jeunes en situation de précarité, construites avec des représentants de personnes en situation de précarité, visant l'ensemble des déterminants de la santé.

Proposition n° 127

Titulariser les personnels d'accompagnement des élèves en situation de handicap et recruter pour renforcer les capacités d'accueil et d'accompagnement de ces élèves.

Proposition n° 128

Soutenir et renforcer la médecine scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires.

Proposition n° 129

Pour faciliter l'accès de l'ensemble des étudiants, quel que soit leur établissement, aux dispositifs de santé, faire évoluer les services de santé universitaires vers des maisons de santé de droit commun avec une priorité donnée à la population étudiante.

Défi n° 25 : Promouvoir la santé mentale des jeunes

Proposition n° 130

Mieux prévenir les situations de difficultés psychologiques jeunes sans-abris :

130.1- Renforcer la sensibilisation à la santé mentale (pour déstigmatiser, mieux connaître et renforcer les dispositifs existants) ;

130.2- Augmenter le taux de recours de l'examen médical obligatoire des 15-16 ans. S'assurer de la prise en compte de la santé mentale en proposant systématiquement des consultations psychologiques en entrée en sixième, en seconde et dans le supérieur ;

130.3- Prévenir le harcèlement et la violence entre jeunes dans les espaces de lieu de vie et espaces périscolaires, notamment les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement numérique qui affectent particulièrement la santé physique et mentale des jeunes filles. Former les acteurs de ces structures et développer les compétences psycho-sociales émotionnelles des personnes qui encadrent les élèves (infirmières scolaires, référents) ;

130.4- Traiter la question des addictions en termes de prévention, ainsi que de prise en charge des personnes présentant des conduites addictives. Instaurer un plan national global de santé sociale et médico-sociale, destiné aux professionnels de santé et des assistantes sociales pour mieux détecter les situations à risque et améliorer la prise en charge ;

130.5- Intervenir systématiquement dès le primaire pour favoriser une pratique libre et éclairée d'Internet.

Proposition n°131

Mieux repérer les jeunes en difficulté dans l'accès aux soins en renforçant les partenariats entre les acteurs de la santé, du médico-social et les structures Jeunesse dans le champ de la prévention et du repérage de situations à risque, notamment via des dispositifs de présence éducative en ligne tels que les Promeneurs du Net.

Proposition n°132

Lever les freins financiers et travailler à l'accès aux soins pour tous :

132.1- Généraliser les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) ;

132.2- Augmenter de façon pérenne le budget alloué à la santé mentale des jeunes, notamment en donnant plus de moyens à la médecine universitaire pour faciliter l'accès aux soins psychologiques et en mettant en place un poste de psychologue dans toutes les structures d'accompagnement pour les jeunes (comme les missions locales) ;

132.3- Développer l'offre et le réseau de consultations psychologiques sur les territoires ainsi qu'une prise en charge suffisante afin de permettre aux jeunes qui ont besoin de soutien psychologique d'y accéder ;

132.4- Développer des partenariats CNOUS-CROUS et secteur de l'Education populaire dans les résidences universitaires ;

132.5- Déployer l'expérimentation du chez soi d'abord pour les jeunes afin que les jeunes présentant des troubles psychiques et sans solution d'hébergement/logement puisse bénéficier d'un accompagnement global et adapté, y compris sur le plan des soins en santé mentale.

Proposition n°133

Développer des tiers-lieux en dehors des résidences universitaires, ouverts à tous les jeunes, pour réhabiliter la dimension collective des politiques en direction de la jeunesse face aux problèmes d'isolement, comme le préconisent les rapports du HCFEA.



Document 4 Santé publique France. Rubrique enfants et jeunes.

Extrait du site internet de
<https://www.santepubliquefrance.fr/la-sante-a-tout-age/la-sante-a-tout-age/enfants-et-jeunes>

[Accueil](#)

[La santé à tout âge](#)

[La santé à tout âge](#)

Enfants et jeunes

Si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux, dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé.

Publié le 26 juin 2019

Pour veiller à l'avenir des enfants et des jeunes en matière de santé, certains points d'alerte sont à prendre en compte :

les inégalités sociales de santé qui dès le plus jeune âge ont des répercussions tout au long de la vie ;

des comportements préoccupants installés depuis l'enfance (sédentarité, comportements alimentaires, obésité...) ou à l'adolescence (tabagisme, consommations d'alcool épisodiques excessives).

Une population réceptive à la prévention

Chez les enfants et adolescents, les habitudes de vie sont en construction et les compétences en cours d'acquisition. Cette population est donc particulièrement réceptive aux apprentissages et à la prévention. La stratégie d'intervention de Santé publique France privilégie une approche globale de l'enfant et de l'adolescent.

Elle s'appuie sur le développement d'environnements favorables à la santé, le

renforcement des facteurs de protection et l'acquisition des compétences favorisant l'adoption de comportements favorables à la santé.

Objectifs et actions de Santé publique France

Le travail de Santé publique France découle de la stratégie nationale de santé et des orientations des lois santé et d'éducation nationale dans le cadre de la politique éducative de santé. Il articule des actions en direction du milieu scolaire en lien avec l'Éducation nationale (étude de corpuence en CE1 et CE2, contribution au développement des écoles promotrices de santé, renforcement des compétences en éducation pour la santé des enseignants) et des autres milieux de vie péri/extra-scolaire, de loisir et familial (activité physique, nutrition, soutien à la parentalité...) dans une complémentarité et une cohérence d'approches. Ces actions peuvent être complétées par des actions de marketing social spécifiques.

Les objectifs stratégiques de Santé publique France pour cette tranche d'âge sont les suivants :

- développer la promotion de la santé en milieu scolaire ;

- développer la promotion de la santé dans les autres milieux de vie des enfants (milieux extra et périscolaire, de loisirs et famille) ; produire

- des connaissances utiles à l'action.

ÉDUCATION POPULAIRE ET ÉDUCATION POUR LA SANTÉ PAR LES PAIRS, DES LIENS INTRINSÈQUES

Fabienne Lemonnier, [Éric Le Grand](#)

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire | « Cahiers de l'action »

2014/3 N° 43 | pages 17 à 22

ISSN 1772-2101

ISBN 9782111385177

DOI 10.3917/cact.043.0017

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2014-3-page-17.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.
© Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Éducation populaire et éducation pour la santé par les pairs, des liens intrinsèques

FABIENNE LEMONNIER,
chargée de mission INPES

ÉRIC LE GRAND,

sociologue, membre de la chaire de recherche sur la jeunesse à l'EHESP
(École des hautes études en santé publique)

Si l'idée même de « jeunes éduqués par les jeunes » apparaît aujourd'hui en France novatrice dans le domaine de la santé, Olivier Taramarçaz⁹ montre que dans le domaine pédagogique « l'entraide par les pairs a été mise en œuvre dans des contextes, dans des conditions et pour de multiples mobiles. Si l'approche pédagogique par les pairs est considérée comme nouvelle aujourd'hui, elle l'a été siècle après siècle depuis un millénaire ». Taramarçaz retrace ainsi tout un mouvement pédagogique qui naît dès le début du XVI^e siècle, se prolongeant sous des formes diverses jusqu'au XIX^e siècle, avec notamment le développement de l'enseignement mutuel en Angleterre, Suisse et France, puis qui s'accroît au XX^e siècle avec le développement des coopératives scolaires, les colonies et camps de vacances.

Cette trop rapide recontextualisation historique montre que l'éducation par les pairs s'inscrit dans un courant pédagogique et dans le champ de l'éducation populaire – avant d'être intégrée dans le domaine de la santé. Toutefois, comme l'ont montré différents colloques et publications¹⁰, les rapprochements entre l'éducation populaire (que nous restreignons ici aux mouvements de jeunesse, bien que son champ soit plus large) et l'éducation pour la santé restent à ce jour faiblement développés. Sans revenir ici sur les raisons qui ont conduit à cette situation, force est de constater que l'éducation pour la santé par les pairs constitue un levier d'action pour faire conjuguer ces deux systèmes de valeurs qui ont

9. TARAMARÇAZ O., « L'approche pédagogique par les pairs : perspectives historiques », in Beaudier F., Bomin F., Michaud C., Miravini M. L., *Approche par les pairs et santé des adolescents*, actes du séminaire international francophone, Besançon, 5 au 7 décembre 1994, CHES, coll. « Séminaires », 1996, p. 31-52.

10. Journées de la prévention de l'INPES 2007, session 7 : « Quelle place pour l'éducation pour la santé dans le projet éducatif en accueil collectif de loisirs, sports et de jeunesse ? » (www.inpes.sante.fr/jp/cr/2007/s/) ; revue *Loisirs Éducation*, dossier « Éducation pour la santé : place au bien-être », n° 427, juin 2008 ; sous la direction de la MLDI, du haut-commissariat à la jeunesse et de la DIPEVA : « Alcool, Tabac, Cannabis... Quelle prévention pour les jeunes en espace de loisirs », INEP, 2009 ; *Santé de l'homme*, dossier « Éducation populaire et éducation pour la santé », n° 405, janvier-février 2010.

comme philosophie commune le développement des compétences des individus et de leurs capacités à agir, le développement de leur autonomie et l'émancipation de l'individu.

Une définition de l'éducation populaire en résonance avec l'éducation pour la santé par les pairs

Proposer une définition unique de l'éducation populaire est chose impossible, on retiendra ici celle du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) dans la charte de l'éducation populaire¹¹ : « Ce que l'on nomme ici éducation populaire est une vision fondamentalement politique des rapports de savoirs concernant la vie en société. Elle réfute pour ceux-ci toute conception hiérarchisée et affirme au contraire l'égalité de principe entre tous les points de vue possibles à propos du vivre ensemble. L'action éducative et culturelle que prône l'éducation populaire est le travail de leur mutuelle confrontation de manière à parvenir à la constitution d'une connaissance partagée. Son éthique réside dans la profonde conviction que tout être humain délient les moyens de se construire une compréhension du monde, à condition qu'il puisse entrer en relation avec ses semblables dans un rapport de coopération, même conflictuel. Les processus qu'elle développe et les méthodes qu'elle utilise sont des compagnonnages actifs qui visent à agir AVEC ceux qu'ils concernent et non à leur place. Ils se fondent sur une conception de l'éducation comme un échange réciproque entre savoirs et savoir-faire égaux en dignité. »

Cette définition montre un premier lien avec la « philosophie » de l'éducation pour la santé par les pairs : notions de connaissances partagées, notamment en favorisant les échanges entre professionnels, adultes et jeunes sur les questions de santé, nécessité de développer des méthodes pédagogiques interactives, adoption d'un changement de posture des adultes passant de transscripteurs à accompagnateurs. Cette première définition permet aussi d'identifier ce que peut et doit être l'éducation par les pairs dans le cadre d'une véritable démarche d'éducation pour la santé. Comme le souligne Brigitte Sandrin-Berton : « L'éducation pour la santé a pour but de faciliter la rencontre entre les compétences des professionnels de la santé et les compétences de la population ; de cette rencontre naissent de nouvelles compétences qui contribuent à rendre plus autonomes les partenaires de l'action éducative. La connaissance scientifique de l'être humain ne trouve son sens qu'en étant confrontée à la connaissance qu'ont les gens d'eux-mêmes et de leur réalité de vie¹². »

Dès lors, ce qui est au cœur de l'éducation pour la santé n'est plus une démarche hygiéniste¹³ se faisant par l'intermédiaire de médecins en direction de populations ignorantes (à laquelle d'ailleurs les mouvements d'éducation populaire ont participé, par exemple l'hébertisme ou bien la mise en œuvre de « cures d'air ») mais une construction entre la population (ici les jeunes) et l'éducateur pour la santé.

L'éducation pour la santé comme objectif de l'éducation populaire ?

Bien que nous voyions apparaître des traits communs entre éducation pour la santé et éducation populaire, on peut s'interroger sur le fait de savoir si l'éducation pour la santé s'inscrit aussi dans l'un des objectifs de l'éducation populaire. « L'éducation populaire [...] se

reconnait fondamentalement citoyenne et émancipatrice. Il s'agit de permettre à chacun et à tous de "se réaliser en agent de transformation sociale", c'est-à-dire d'atteindre à une certaine compréhension du monde dans lequel nous vivons pour y prendre sa place et pouvoir peser, à sa mesure, sur le cours des choses. Cette éducation populaire postule le droit à l'intelligence politique de tous¹⁴. » Cette visée politique ne peut être atteinte que par la participation des populations dans un processus d'empowerment. Cette dimension « politique », liée au terme d'empowerment, n'est pas étrangère au champ de l'éducation et de la promotion de la santé, elle en constitue l'un des fondements. L'empowerment montre aussi toute son efficacité pour améliorer la santé des populations, lutter contre les inégalités de pouvoir, comme le souligne un rapport de l'Organisation mondiale de la santé, paru en 2006¹⁵. Analysant ce rapport, Christine Ferron¹⁶ insiste sur le fait qu'agir uniquement sur des compétences individuelles ne suffit pas. Ainsi, l'empowerment est « le résultat d'une interaction dynamique entre deux niveaux : le développement de compétences individuelles (internes) et le dépassement de barrières structurelles (externes). Il ne peut pas être confié aux personnes ou transféré à quelqu'un, mais est issu d'un processus par lequel les personnes s'attribuent du pouvoir ».

De fait, que cela soit dans le champ de l'éducation populaire et/ou de l'éducation-promotion de la santé, la visée politique de « transformation sociale » est bien présente, notamment par l'utilisation et la mise en pratique de stratégie d'empowerment. D'une certaine façon, le principal est bien de remettre en cause un fonctionnement inégalitaire de société et de doter les populations du pouvoir d'agir. Cet empowerment est bien au cœur des stratégies des programmes d'éducation pour la santé par les pairs, en permettant à des jeunes de s'impliquer, de favoriser leur expression, de construire avec des professionnels, d'acquiescer du « pouvoir » dans l'élaboration et la mise en œuvre de projet, et surtout en leur offrant d'avoir une reconnaissance sociale et une reconnaissance de leurs différents savoirs.

Un autre enjeu : l'éducation non formelle

« L'éducation populaire, en favorisant l'accès au plus grand nombre, en particulier des jeunes les plus démunis ou en voie d'exclusion, au savoir et à la culture comme élément fondateur de la démocratie, joue un rôle de premier plan dans l'articulation entre éducation formelle, éducation non formelle et éducation informelle. Elle mobilise en effet, par rapport à l'éducation formelle, d'autres façons d'accéder aux connaissances, et développe par rapport à l'éducation informelle, un espace privilégié de reconnaissance, et développe par rapport à l'éducation non formelle¹⁷. »

La volonté du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) de développer des programmes d'éducation pour la santé par les pairs¹⁸ s'est ainsi inscrite dans une philosophie de reconnaissance de la valeur de la jeunesse, tout en interpellant les fondements de l'éducation populaire et la potentialité de celle-ci à articuler éducation formelle, informelle et

14. DORLAND O., « Éducation populaire, éducation pour la santé : quels liens ? », *La Santé de l'homme*, n° 405, op. cit., p. 15-19.
15. WALLESTEIN N., « What is the evidence of empowerment to improve health? », Copenhagen, WHO regional Office for Europe Health Evidence Network report : www.euro.who.int/Document/E88086.pdf.

16. FERRON C., « La preuve est faite : l'empowerment et la participation, ça marche ! », *La Santé de l'homme*, n° 406, mars-avril 2010, p. 4-7.

17. COMMISSION DE CONGRÉGATION SUR LA POLITIQUE DE JEUNESSE, *Reconnaître la valeur de la jeunesse*. Livre vert, 2009, p. 15.
18. Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse a lancé, le 9 octobre 2009, un appel à projet portant sur trois axes d'expérimentations : favoriser l'égalité des chances et lutter contre les discriminations ; améliorer l'accès au logement des jeunes et améliorer l'accès aux soins des jeunes. Ce troisième axe comprend un programme intitulé : « Impliquer les jeunes et l'ensemble des partenaires locaux dans la prévention (éducation pour la santé par les pairs) ».

DISTINGUER L'ÉDUCATION FORMELLE, NON FORMELLE ET INFORMELLE*

- l'éducation formelle: le système éducatif hiérarchisé, chronologique; il va de l'école primaire jusqu'aux institutions universitaires;
- l'éducation non formelle: une activité éducatrice organisée en dehors du système formel, visant des publics ciblés et orientés par des objectifs précis;
- l'éducation informelle: processus par lequel chacun acquiert des attitudes, des compétences et des savoirs, à partir de l'expérience quotidienne, à travers la famille, les pairs, les médias et tout ce qui façonne l'environnement social.

* COMMISSION DE CONCERTATION SUR LA POLITIQUE DE JEUNESSE, *Reconnaitre la valeur de la jeunesse*, Livre vert, 2009, p. 14.

non formelle. En ce sens, comme le souligne Jean-Claude Richez, l'un des principes de l'éducation populaire repose sur son « développement en dehors du cadre scolaire dans un cadre d'éducation non formelle¹⁹. »

Même s'il était restrictif de cantonner l'éducation populaire en dehors du cadre scolaire, cette mise en perspective de l'éducation non formelle renvoie elle aussi à la dynamique de l'éducation pour la santé par les pairs. En effet, l'éducation non formelle se réfère à tout programme planifié d'éducation personnelle et sociale conçu pour améliorer une gamme de savoir-faire et de compétences en dehors du programme éducatif formel, et peut être résumé par la formule « apprendre en faisant ». Elle se caractérise par les relations interactives entre les apprenants et leur environnement et la construction conjointe, entre apprenants et facilitateur(s), de la connaissance et des compétences, dans une relation horizontale. De fait, la portée de l'éducation non formelle peut être maximisée par l'utilisation de méthodes et stratégies telles que l'éducation par les pairs, le mentorat, etc.

Le Forum européen de la jeunesse a ainsi caractérisé l'éducation non formelle mise en œuvre dans les organisations de jeunesse comme étant:

- basée sur le volontariat;
- (idéalement) accessible à tous;
- un processus organisé avec des objectifs éducatifs;
- participative et centrée sur l'apprenant;
- visant l'apprentissage des compétences de vie (*life skills*) et la préparation à une citoyenneté active;
- impliquant à la fois des apprentissages individuels et de groupe dans une approche collective;
- holistique et orientée sur le processus;
- basée sur l'action et l'expérience et partant des besoins des participants.

Si la question du volontariat et de la sélection des jeunes peut et doit être posée, ces différents éléments renvoient à la dynamique proposée par l'éducation pour la santé. Grâce à une formation et un support appropriés, les jeunes deviennent des acteurs du processus éducatif plutôt que les récepteurs passifs d'une série de messages. La collaboration entre jeunes et adultes est un élément central du processus. Cette définition de l'éducation par les pairs se caractérise par l'importance de la place de l'apprenant et rejoint ici les caractéristiques de l'éducation populaire. Elle est par ailleurs considérée comme une méthode d'apprentissage caractéristique de l'éducation non formelle, comme le montre le tableau ci-après²⁰.

19. RICHEZ J.-C., *Cinq contributions autour de l'éducation populaire*, rapport INJEP 2010 (consultable sur www.injep.fr/IMG/pdf/Richez_5contributions_educ-pop.pdf), p. 3.

20. Inspiré de *Non-formal education as a tool for the inclusion of all. F4it on inclusion*, Conseil de l'Europe, 2003.

	Éducation académiques – études académiques	Éducation formelle – études professionnelles	Éducation non formelle
Méthodes d'apprentissage	Cours; relation verticale entre le détenteur du savoir et les apprenants.	<i>Idem</i> Les cours peuvent alterner avec la pratique et le mentorat peut être utilisé, dans ce cas.	Relations interactives entre les apprenants et leur environnement. « apprendre en faisant » Mentorat et éducation par les pairs.

Si l'éducation populaire et l'éducation pour la santé par les pairs peuvent se situer plus particulièrement dans le domaine de l'éducation non formelle, ce positionnement ne sera pas sans enjeu pour le développement futur de programmes d'éducation pour la santé par les pairs, notamment en milieu scolaire. Ainsi, comme le souligne Fulvio Poletti, pédagogue suisse et responsable du projet « Alcotra » de prévention par les pairs, « la prévention par les pairs peut représenter une stimulation attrayante pour les opérateurs (les enseignants) afin de puiser de nouvelles idées pour dynamiser et rajouter les activités didactiques et éducatives habituellement utilisées au sein des établissements scolaires. Elle peut fournir un apport direct et efficace sur le terrain de l'éducation à la citoyenneté active, en vue de l'acquisition des esprits civiques et démocratiques²¹. » Elle peut cependant soit rencontrer des résistances, soit être transformée en exercice académique limitant alors la portée de son action.

Des éducations favorisant la lutte contre les inégalités sociales

Comme nous l'avons vu précédemment, ces deux éducations mettent l'empowerment au cœur de leur projet, notamment par le biais de la participation active et réelle des jeunes. Cette posture « éducative » montre toute sa pertinence et son efficacité dans la lutte contre le développement des inégalités sociales de santé notamment. Les recherches montrent la nécessité de dépasser l'approche restrictive d'une éducation fondée sur une simple transmission et acquisition de connaissances, pour y inclure comme finalité et objectif des processus permettant le développement du savoir-être, du savoir-faire et du « pouvoir d'agir ». Ces différents éléments, qui doivent être inhérents à toute action éducative, rejoignent les théories d'Amartya Sen²² sur le développement des « capacités ». Le développement des capacités d'expression, les aptitudes à accéder aux droits, aux savoirs, aux savoir-être et aux savoir-faire doivent permettre de limiter l'accentuation des inégalités sociales. Au travers des capacités, Sen repose la question d'une éducation pour tous, dans une perspective d'émancipation de l'individu lui permettant de renforcer son « pouvoir d'agir ». Cette « mission de l'éducation » se réfère aussi à celle de l'éducation populaire: « L'éducation populaire (autonome), c'est l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexions critiques par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent à une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail et qui visent, à moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leurs milieux²³. »

Ces différents éléments montrent que l'éducation pour la santé par les pairs peut être un levier de « rapprochement » entre deux systèmes de valeurs: l'éducation pour la santé et l'éducation populaire. En effet, des programmes d'éducation pour la santé par les pairs peuvent être développés au sein des structures d'accueil de jeunes, entrant en écho avec

21. POLETTI F., *Un regard pédagogique sur la Peer-Education*, actes du congrès de Nice de la Mutualité française, 2011, p. 63.

22. SEN A., *Repenser l'inégalité*, Le Seuil, Paris, 2000.

23. Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire au Québec.

QUESTIONS • RÉFLEXIONS

les pratiques des professionnels de l'animation et portant sur la participation des jeunes, l'élaboration de projets collectifs, le développement d'activités créatives (avec l'utilisation de différents médias : vidéo, radio, etc.), favorisant le développement de l'autonomie et contribuant à rendre les jeunes acteurs de la vie de la cité.

Au-delà de cette perspective de développement à venir, il ne faut pas oublier que l'éducation pour la santé et l'éducation populaire sont avant tout des éducations à la liberté. En témoignent ces quelques mots prononcés par Pierre François, commissaire général adjoint des Éclairseuses et Éclaireurs de France (EEDF) rêvant d'enfants qui « au lieu d'être des spectateurs immobiles ou simples auditeurs [seraient] des garçons et filles [qui] de tout leur être participent à leur propre éducation. Car l'éducation détermine la première des révolutions, celle qui sort l'enfant des routines, des conformismes. »

Document 6

Christine DEBEAUD. Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes. Guide - Parcours santé des jeunes. Leviers à mobiliser pour le parcours de santé des jeunes (Pages 30-31). Septembre 2018- 2020

Financement ARS
Auvergne-Rhône-Alpes

Au total, en 2019,
sur l'ensemble
du parcours de santé
des jeunes, l'Agence
régionale de santé a
financé 184 actions
pour un montant
total de plus de

14 M€

dont environ

5 M€

sont consacrés
à la prévention.



Leviers à mobiliser pour le parcours de santé des jeunes

➤ Mettre en perspective et articuler les politiques de santé sur les territoires.

➤ Intégrer dans les actions territoriales l'objectif de parcours de santé coordonné de la femme enceinte, des enfants, des adolescents et des jeunes adultes.

➤ Encourager l'expression des besoins de santé par les jeunes et leur faciliter l'accès à une information fiable.

Le déploiement des actions coordonnées tout au long du parcours de santé passe par la contractualisation. **Une convention ARS-Éducation nationale** a été signée le 30

janvier 2019, pour la Promotion de la santé à l'école et l'éducation pour la santé à tous les âges de la vie scolaire. Le pilotage est assuré par un Comité de pilotage stratégique DGARS-RECTEURS de Lyon, Grenoble, Clermont, un Comité technique régional et un espace d'échange au plan départemental.

La convention vise à :

➤ améliorer les connaissances et renforcer les compétences en santé des élèves ;

➤ contribuer au développement d'environnements favorables à la santé et aux apprentissages à l'École ;

Répartis par thèmes,
les financements sont :

3,7 M€

Périnatalité
et petite enfance
(prévention et prise
en charge)

0,6 M€

Prévention
en direction
des enfants en
situation de handicap

1,4 M€

Santé mentale
(prévention)

3,8 M€

Maisons des
adolescents
(prévention
et prise en charge)

3,1 M€

Prévention (nutrition)
et prise en charge
de l'obésité

1,7 M€

Prévention
des addictions
(prévention
et prise en charge)

➤ améliorer le repérage, le dépistage, le diagnostic précoce, l'accompagnement et l'orientation des élèves à besoins spécifiques (association DA) ;

➤ assurer la veille et gestion des alertes sanitaires et des situations exceptionnelles en milieu scolaire ;

➤ organiser le partage de données d'observation sur la santé des élèves et leur consolidation par, entre autre, la poursuite du travail sur le partage des données et recueils dans le cadre des dépistages 3-4 ans, 6 ans et 12 ans.

Les nouveaux outils de contractualisation avec les collectivités territoriales, les différents acteurs locaux - contrats locaux de santé (CLS) et contrats locaux de santé mentale (CLSM)- avec les communautés professionnelles territoriales de santé (Projet médicaux de territoire), pour une territorialisation des actions de santé portées par les ARS, permettent une approche globale partagée des problématiques de santé d'un territoire et de dégager des objectifs communs avec un programme d'actions partenariales et

pluridisciplinaires.

Ils visent à induire des évolutions dans l'organisation des dispositifs à la fois sur leur territoire et en interne dans leur mode d'intervention pour agir de façon concertée, cohérente, décloisonnée et éviter les tuyaux d'orgue thématiques : créer une dynamique territoriale prenant en compte toutes les composantes du parcours de santé - la prévention, le soin, l'éducation, l'environnement social et l'exposition aux facteurs de risques pour la santé. Ils contribuent ainsi à améliorer la connaissance de l'état de santé des jeunes et à mobiliser la recherche.

Cette plaquette portant sur le parcours santé des jeunes s'inscrit dans cette démarche de territorialisation des actions de santé.

Christine DEBEAUD

**Directrice de projet santé des jeunes
ARS Auvergne-Rhône-Alpes**

L'équipe projet « santé des jeunes » (ARS)

Directrices de projet :
Michèle TARDIEU, Christine DEBEAUD

Experts médicaux de l'équipe projet :

Docteur Alain COLMANT /
Docteur Sophie RUBIO

Fabienne LEDIN (Délégation
départementale Loire), Jean-Michel CARRET
(Délégation départementale Ain), Camille
VENUAT (Délégation départementale
Allier), Sébastien GOUDIN (Délégation
départementale Cantal), Maryse
LEONI, Gilles DE ANGELIS (Délégation
départementale Isère), Christophe AUBRY
(Délégation départementale Haute-
Loire), Claude CHOTEAU (Délégation

départementale Puy-de-Dôme),
Sandrine ROUSSOT-CARVAL (Délégation
départementale Rhône), Véronique
SALFATI (Délégation départementale
Haute-Savoie), Magalie TOURNIER et
Brigitte VITRY (Délégation départementale
Drôme), Sylviane BOUCLIER (Délégation
départementale Savoie), Xavier BELIN
(Délégation départementale Ardèche).

Docteur Doriane ARGAUD (Réfèrent
alimentation, activité physique), Docteur
Laurent BONIOL (Réfèrent relation avec
la justice), Docteur Jean-Louis COTART
(Réfèrent santé buccodentaire), Docteur
Chantal MANNONI (Réfèrent santé mère
enfant - suicide).

Séverine BATHI, Roselyne ROBIOLLE et
Aurélien ROUX-RAQUIN (Santé publique),
Fabienne RIGHETTI (Autonomie),
Pierre-Jean CHAMBARD (Étude
et statistique), Stéphanie PARIS
(Communication).

A participé à cette publication :
ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Mise en page :
Extra

Mentions légales :
Les images de cette plaquette ont été
prises sur Pixabay (Libre pour usage
commercial et non commercial,
pas d'attribution requise)



JEUDI 26
SEPT.

🕒 09:00 à 17:00
📍 Espace des Libertés
Avenue Antide Boyer
13400 Aubagne

Ville d'Aubagne (2019). Extrait du site internet de la ville

d'Aubagne « Forum santé jeunes »
<https://www.aubagne.fr/agenda-133/forum-sante-jeunes-1904.html?cHash=18f56c127652f1ac9939f9254e0d3276>

FORUM

Forum santé jeunes

Parce que ta santé de demain commence aujourd'hui, viens te renseigner librement !

📅 AJOUTER À MON CALENDRIER ([HTTPS://WWW.AUBAGNE.FR/AGENDA-133/FORUM-SANTE-JEUNES-1904/EVENEMENT.ICS?CHASH=6D1FF72AF869852E90AFDB2CFE16EB9B](https://www.aubagne.fr/agenda-133/forum-sante-jeunes-1904/evenerement.ics?cHash=6D1FF72AF869852E90AFDB2CFE16EB9B))

«*La santé est un bien précieux que l'on doit préserver* », voilà le message essentiel du Forum Santé organisé tout particulièrement à l'attention des jeunes.

Proposé par la Ville, cet événement permet de répondre aux questions des 15-25 ans, de les sensibiliser aux risques auxquels ils sont plus spécifiquement exposés (addictions, harcèlements, MST, mal-être, malbouffe, accidents de la route...), et ainsi de les rendre acteurs de leur santé.

Autour d'une vingtaine de stands, ils auront la possibilité de rencontrer différents représentants d'associations et des professionnels qui les conseilleront sur les bons comportements à adopter pour protéger leur capital santé en matière de vaccination, de contraception, de nutrition, d'hygiène bucco-dentaire, de gestes de premiers secours...

Les visiteurs pourront aussi participer à des ateliers de yoga et de sophrologie qui contribuent à la gestion du stress, et assister à deux conférences : l'une sur le harcèlement scolaire et l'autre sur la connaissance et la gestion des émotions. En 2018, le Forum a réuni 700 collégiens et lycéens, encadrés par leurs enseignants, ou parfois accompagnés par des parents, car le forum est ouvert au public.

FORUM Entrée libre #2
SANTÉ JEUNES
La santé de demain commence aujourd'hui
26 septembre 2019
9h - 12h30 / 13h30 - 17h
Espace des Libertés / Aubagne

Sophrologie Prévention
Information Sexualité
Yoga Harcèlement
Addictions

Plus d'informations sur www.aubagne.fr

AUBAGNE
en Provence

Forum santé jeunes 2019 à Aubagne.

PASS SANTE JEUNES



— SANTÉ

La Région Sud vous accompagne dans votre parcours de santé. Le Pass Santé Jeunes vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux.

Pour qui ?

Les jeunes entre 15 et 26 ans inscrits dans un lycée, dans un centre de formation d'apprentis (CFA), dans un établissement de formation sanitaire et sociale, dans un établissement d'enseignement supérieur, dans une mission locale, à Pôle Emploi, ou bien en stage de formation professionnelle, en contrat de professionnalisation, en contrat Emploi d'avenir, ou encore au service civique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Quelle est la nature de l'aide ?

Que contient le chéquier PASS Santé Jeunes ?

- 1 coupon "1^{er} consultation médicale"
Utilisable chez un médecin généraliste ou un spécialiste (gynécologues, pédiatres, sages-femmes et dermatologues-vénérologues) exerçant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- 1 coupon "analyses biologiques"
Utilisable dans un laboratoire de biologie médicale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur présentation d'une ordonnance.

Pour une contraception régulière

- 1 coupon "implant, D.L.U, diaphragme (+ gel spermicide)"
Utilisable en pharmacie d'officine de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur présentation d'une ordonnance
- ou 4 coupons "pilule, patch, anneau"
Utilisable en pharmacie d'officine de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur présentation d'une ordonnance. Un seul coupon de contraception par trimestre.
- 1 coupon "préservatif"
Utilisable en pharmacie d'officine de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- 1 coupon "protection périodique"
Utilisable en pharmacie d'officine de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- 1 coupon "2^{ème} consultation médicale"
Utilisable le cas échéant chez le professionnel de santé ayant assuré la 1^{re} consultation pour la visite de contrôle ou la pose d'un contraceptif.

Pour un suivi psychologique

- 4 coupons "consultation psychologique"
Utilisables chez un psychologue libéral inscrit au répertoire ADELI et exerçant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. »



VOS AIDES

NOS ACTIONS

VOTRE RÉGION



CONTACTER LA RÉGION

Comment en bénéficier ?

Jeunes de 15 à 26 ans, comment utiliser le chéquier Pass Santé Jeunes ?

Les coupons sont des moyens de paiement pour toute prestation de santé relevant du chéquier Pass Santé Jeunes. Ceci vous dispense de présenter votre carte vitale et votre carte mutuelle.

Avant toute utilisation du chéquier Pass Santé Jeunes, assurez-vous que le professionnel de votre choix exerce en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et accepte les coupons pour le paiement de la prestation médicale ou de la consultation.

Le chéquier Pass Santé Jeunes est valable pour l'année en cours indiquée sur les coupons, du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023. Vous pouvez renouveler votre demande de chéquier l'année suivante selon la même procédure en cliquant sur le lien plus bas.

Les coupons sont remboursés directement aux professionnels de santé par la Région Sud.

Pour toute question relative aux modalités et délais de remboursement, le professionnel de santé se réfère à la fiche pratique professionnels de santé.

Un montant maximum de remboursement est fixé par coupon. Si le montant facturé est supérieur, la différence est à votre charge.

Commandez dès maintenant votre chéquier Pass Santé Jeunes

Pass Santé Jeunes: Authentication@maregionsud.fr

Besoin d'assistance ?

Tel : 04 88 73 80 00 ou pass-sante@info-maregionsud.fr

Professionnels de santé, comment adhérer au dispositif et accepter les coupons ?

Vous êtes un professionnel de santé : médecin généraliste, pédiatre, gynécologue, dermatologue, sage-femme, médecin biologiste, pharmacien, psychologue libéral, exerçant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et vous souhaitez accepter les coupons du chéquier.

Inscrivez-vous en remplissant le [bordereau d'identification](mailto:santejeunes@maregionsud.fr) (et en adressant un RIB au service Région : santejeunes@maregionsud.fr).

Pour toute question relative aux modalités et délais de remboursement, téléchargez la fiche pratique professionnels de santé dans les ressources en fin de page.

Attention : l'utilisation des coupons est strictement réservée aux professionnels exerçant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Comment s'effectue le remboursement pour les professionnels de santé ?

Renvoyer les coupons dûment complétés recto-verso, sans autre justificatif ni affranchissement, à la Région par courrier postal à l'adresse LIBRE-RÉPONSE indiquée au dos du coupon (par sécurité veuillez conserver une copie de chacun des coupons). Vous recevrez ensuite une notification par courrier postal vous informant du remboursement de vos coupons.

INFO : chaque coupon présente une valeur faciale maximale (montant remboursé par la Région) et offre un accès confidentiel à des consultations médicales ou psychologiques, à une analyse biologique, à des contraceptifs, des préservatifs ou des protections périodiques.

PENSEZ À VÉRIFIER LA DATE DE VALIDITÉ DES COUPONS (les coupons sont remboursables jusqu'à 3 mois après la fin de leur validité).

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Spécialité : **SET** « Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives »

CONCOURS EXTERNE

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJE	SET	102	2279

CONCOURS INTERNE

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJI	SET	102	2279

TROISIEME CONCOURS

Concours	Option/section	Epreuve	Matière
CEPJV	SET	102	2279

